

Dennis Bevington MP Arctique Ouest : Projet de loi C-47

le 26 novembre, 2012

Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir dans le présent débat. Le projet de loi donc nous sommes saisis est très important pour les gens du Nord. À titre de député d'une région nordique, j'ai bien hâte que nous nous penchions comme il se doit sur les questions réglementaires qui touchent le Nord, de façon à favoriser le développement économique de la région et à protéger l'environnement.

Les gens du Nord savent de quoi il en retourne. Il ne fait aucun doute que les habitants des Territoires du Nord-Ouest connaissent bien la nature de l'industrie minière. Comme je l'ai dit tout à l'heure au ministre, il s'agit d'une industrie qui connaît des hauts et des bas. L'ouverture de nouvelles mines entraîne d'énormes investissements de capitaux. Par la suite, les mines sont exploitées de façon continue et leurs installations sont entretenues. Voilà ce qui explique que le PIB de ce territoire très peu peuplé, qui compte 45 000 habitants, fluctue autant. Toute injection massive de capitaux fait augmenter le PIB. Nous y sommes habitués. Nous avons connus plusieurs cycles de croissance rapide et de décroissance à cause de l'industrie minière.

Il est très important de comprendre l'industrie minière et de connaître l'incidence de ses activités sur l'économie. Il faut également savoir jusqu'à quel point le Nord profitera de la présence de l'industrie minière et où la limite doit être établie. Le ministre dit que les gens du Nord bénéficieront d'environ 8 000 emplois dans l'industrie minière, mais ce n'est pas tout à fait exact. Il est très difficile de combler les postes actuellement offerts dans les Territoires du Nord-Ouest avec des gens du Nord. Nous en sommes à la moitié de la capacité et nous avons atteint un plafond. Il n'y a pas assez de travailleurs dans les mines qui existent déjà.

Il est quand même possible d'augmenter le nombre d'emplois de l'industrie minière dans les Territoires du Nord-Ouest. Par contre, si environ 8 000 emplois était créés, il faudrait accroître largement la population du territoire pour que les gens du Nord puissent combler ces postes. Or, d'énormes pressions s'exercent sur le gouvernement lorsqu'on augmente la population des Territoires du Nord-Ouest, car le coût de la vie y est élevé et la construction de nouvelles installations coûte très cher.

Nous ne prenons pas l'exploitation minière à la légère. C'est une activité importante pour notre économie. Nous vivons avec les conséquences de l'exploitation minière. Au chapitre de l'environnement, nous vivons avec les conséquences des activités minières dans tous les Territoires du Nord-Ouest. Nous vivons avec les conséquences des mauvaises décisions, prises n'importe comment ou à la hâte. De telles décisions ont mené à des projets comme celui de la mine Giant, le pire cauchemar environnemental au Canada. La seule solution pour gérer les 270 000 tonnes d'arsenic présentes dans le sous-sol est de le geler indéfiniment sur place pour que les futures générations puissent s'en occuper.

Le gouvernement n'aura d'autre choix que de dépenser des milliards de dollars pour la mine Giant dans un avenir rapproché. Nous voyons là-bas ce qui arrive lorsqu'une évaluation environnementale se révèle erronée. Nous le constatons avec d'autres projets. Prenons la mine de Pine Point et les conséquences. Il ne reste plus d'argent pour la remise en état. Le site a été laissé à l'abandon. L'investissement dans la localité a été abandonné.

Ce sont des choses avec lesquelles nous devons vivre dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous savons très bien en quoi consiste l'activité minière et nous connaissons très bien ses effets sur l'environnement. On le sait probablement encore davantage au Yukon. Au Nunavut, on commence à comprendre ce que signifient les activités minières et comment les choses se dérouleront sur ce vaste territoire. Je suis content de voir que l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut progresse, compte tenu du fait qu'il est en cours de préparation depuis près de deux décennies. Nous pouvons peut-être comprendre la frustration des habitants du Nunavut, qui attendent que cette loi soit en vigueur et qui veulent comprendre comment l'accord va fonctionner.

C'est l'une des raisons pour lesquelles j'aimerais que le projet de loi soit scindé. Le Nunavut pourrait procéder très rapidement. Il y aurait des amendements minimes, ce que, à notre connaissance, les gens souhaitent. Cela donnerait la possibilité aux habitants du Nunavut d'avoir une meilleure emprise sur leur processus de réglementation, un processus qui, comme je l'ai signalé plus tôt dans ma question au ministre, est centré sur la planification de l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire est l'élément clé. C'est certainement très important. Cela dit, bien peu de progrès ont été marqués aux Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne l'approbation des plans d'aménagement du territoire, sur lesquels on travaille depuis une dizaine d'années. Il faut élaborer des plans d'aménagement du territoire, qu'ils visent la région du Sahtu, celle des Gwich'in ou celle des Inuvialuit. Dans la région du Deh Cho, aux Territoires du Nord-Ouest, qui est une zone non régie par un accord de revendication territoriale, un plan provisoire d'aménagement du territoire a été proposé afin de régler les problèmes. Ce plan n'a pas obtenu de succès auprès du gouvernement fédéral.

Nous voulons que la mesure législative soit adoptée le plus rapidement possible. C'est un premier pas dans la bonne direction pour le Nunavut. Cela dit, espérons que lorsqu'elle sera mise en oeuvre, des plans d'aménagement seront proposés très rapidement. Ces plans ne sont pas immuables. Ils peuvent être modifiés au fil du temps afin que les gens puissent les adapter en conséquence, de manière à ce qu'ils répondent adéquatement à leurs besoins. C'est exactement ce qui devrait se produire en ce qui concerne ces plans. Allons de l'avant pour ce qui est du Nunavut et adoptons la mesure législative.

Pour ce qui est des Territoires du Nord-Ouest et de l'Office des droits de surface, il s'agit d'une question beaucoup plus complexe, et ce, à de nombreux égards. Par opposition au Nunavut et au Yukon, nous avons des zones désignées où aucun accord n'a été conclu en vue de créer un office des droits de surface. Il n'existe encore aucun

office de la sorte. Cela n'a pas encore été négocié entre les propriétaires fonciers traditionnels, les Premières Nations du Deh Cho ou de l'Akaitcho. Ces régions représentent une vaste portion des Territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, la loi mettrait en oeuvre des dispositions législatives qui n'ont pas suivi le même processus qui a été suivi pour les régions des Tlicho, du Sahtu et des Gwich'in, où elles ont été négociées et acceptées par les deux parties. Nous nous trouvons dans une situation où ces dispositions seront quand même mises en oeuvre.

Une disposition du projet de loi indique que le ministre devra examiner la loi si une nouvelle entente territoriale est conclue avec une partie prenante des Territoires du Nord-Ouest. Mais cet examen sera-t-il suffisant pour les gens des Territoires du Nord-Ouest, pour les nations du Deh cho et de l'Akaitcho, qui n'ont pas encore terminé leurs négociations territoriales? Suffit-il de savoir qu'il pourrait y avoir un examen? Comme on manque de détails à propos de l'examen et qu'on ne sait pas quels seraient ses effets sur ces deux groupes, il faudrait étudier cette question en comité. Il faut répondre à cette question pour une partie très importante des Territoires du Nord-Ouest. Il y a encore du travail à faire.

Pendant l'exposé, on a dit que les municipalités n'avaient pas participé à ce dossier. Le ministère semble croire qu'elles n'ont aucun rôle à jouer, mais il a tort, puisque certaines des mines se trouvent sur le territoire des municipalités. Les droits de surface touchent donc des zones municipales. La question de l'accès est importante pour les municipalités; en tant que propriétaires fonciers, elles doivent participer à ce dossier, elles ont un rôle à jouer. Comme elles n'ont pas encore été consultées, ce sera au comité de procéder à cette consultation afin de comprendre comment elles voient ce projet de loi qui pourrait modifier leur rôle.

De plus, des propriétaires fonciers privés pourraient être touchés par ce projet de loi, bien qu'ils soient peu nombreux dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous espérons pouvoir régler cet aspect grâce à un examen approfondi en comité. Le comité pourrait accomplir le travail qui devrait être fait par le gouvernement. Ce serait une bonne solution, je crois.

Le ministre affirme que tout est axé sur le développement économique et que le gouvernement fait adopter des projets de loi sur l'environnement qui, dans les faits, favorisent le développement économique. N'y a-t-il pas quelque chose qui cloche dans cette affirmation? Nos lois sur l'environnement ne devraient-elles pas avoir pour but de protéger l'environnement et de veiller, dans l'intérêt des générations futures, à ce que les projets soient réalisés convenablement, donnent de bons résultats et prévoient la remise en état des lieux lorsque l'entreprise cesse l'exploitation? C'est tout simplement une nécessité.

Pour être bénéfique, le développement doit être rattaché aux besoins des gens de la région. Dans les trois territoires, nous avons le problème de ne pas être des provinces. Nous ne pouvons pas indiquer à une entreprise que nous désirons collaborer avec elle pour construire, dans une région, une route, une infrastructure qui sera utile pour la population par la suite. En vertu de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, c'est le

gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'autoriser la construction des nouvelles routes. C'est une responsabilité fédérale.

Alors, comment les choses se passent-elles dans les Territoires du Nord-Ouest? On constate que, même si les mines de diamant représentent un grand potentiel de développement économique pour les Territoires du Nord-Ouest et le Canada, leur exploitation a engendré très peu de nouvelles infrastructures publiques.

Voyant l'actuelle montée en flèche du prix du carburant, les entreprises disent qu'elles ne pourront plus poursuivre leurs activités d'exploitation à l'avenir. Mais si nous avons procédé de manière ordonnée et planifiée, nous aurions construit des centrales hydroélectriques dans la région du Grand lac des Esclaves, où se trouvent actuellement les trois mines de diamant. Cela n'a pas été fait. C'est le gouvernement fédéral qui était chargé d'effectuer l'évaluation environnementale, et, en 1998, il n'a même pas examiné la possibilité d'utiliser l'énergie hydro-électrique. Aujourd'hui, la viabilité des mines est menacée. On a raté une belle occasion de développer les infrastructures et d'exploiter d'autres ressources pour bâtir l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

L'exploitation des ressources est aussi un instrument très important de développement humain. Nous ratons l'occasion de nous servir de cet instrument lorsque nous n'avons pas notre mot à dire sur la façon de les exploiter. Lorsque nous n'examinons pas attentivement et soigneusement la façon dont l'exploitation des ressources devrait se faire, nous délaissions un levier important de développement de nos territoires, qui pourraient un jour devenir des provinces.

Ces régions ne sont pas des terres réservées à la seule exploitation des ressources. Nous ne devrions pas adopter cette attitude. Nous devrions voir le Nord comme la terre des gens du Nord, qui devraient être les premiers à bénéficier de l'exploitation de leurs ressources. Le sort de chaque habitant du Nord devrait s'améliorer grâce aux activités d'exploitation. Voilà notre vision du développement.

Le passé est porteur de leçons, et il y a un excellent exemple d'exploitation adéquate des ressources, quoique les mesures prises par l'entreprise après coup aient laissé à désirer. Il s'agit de la mine Pine Point. L'entreprise a construit un système hydroélectrique, une route et une voie ferrée, et tout ce que ce projet nous a légué fait encore aujourd'hui partie intégrante des infrastructures et de l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

Nous souhaitons que ce type de développement se poursuive, mais nous ne voulons pas nous retrouver avec d'immenses trous remplis d'eau polluée. Nous avons des objectifs concrets en matière d'évaluation environnementale, mais il n'est aucunement question d'agir avec précipitation, nous préférons une planification méticuleuse. Voilà comment le Nord pourra connaître du succès. Il ne sert à rien de défoncer des portes, de mener le processus le plus rapidement possible et de commencer l'exploitation au plus vite sans une planification prudente.

Le gouvernement ne semble aucunement enclin à agir de la sorte. Il n'y a aucune planification, même implicite, et le gouvernement fédéral détient encore tous les pouvoirs en ce qui concerne l'exploitation dans le Nord.

Il faut que la partie du projet de loi portant sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest fasse l'objet d'un examen poussé en comité. Voilà ce que nous voulons. Nous pourrions ainsi savoir ce que les gens pensent, et trouver comment rendre cet office utile. C'est notre objectif.

Nous espérons que le projet de loi puisse être divisé afin que les territoires puissent être traités comme des entités distinctes. Nous ne sommes pas tous pareils. Contrairement au ministre, je ne crois pas que les trois territoires devraient être traités comme une seule entité, ce qu'ils ne sont pas.

Le Nunavut a un gouvernement et des revendications territoriales qui lui sont propres. Il a élaboré son propre système. Le Yukon a un régime politique multipartite complètement différent qui a pris forme au fil des ans. Les Territoires du Nord-Ouest sont différents. Nous avons six grandes régions qui font l'objet de revendications territoriales et qui seront autonomes et auront leur mot à dire lorsqu'il sera question de leur développement et de l'exploitation de leurs ressources. Nous ne voulons pas que ça change.

Si les députés consultaient les résidents des Territoires du Nord-Ouest, ils se rendraient compte que ces derniers ne veulent pas perdre leur identité. Ils ne veulent pas imiter les deux autres territoires et suivre à la lettre les ordres du gouvernement fédéral, comme de bons petits soldats. Non, les gens des Territoires du Nord-Ouest font les choses à leur manière, tout comme l'Alberta mène sa barque et doit composer avec la façon dont elle est représentée.

Les Territoires du Nord-Ouest ont une volonté propre. À trois reprises, mes concitoyens m'ont élu au terme d'une campagne où j'ai défendu un programme environnemental solide. Les gens ne m'ont pas élu en tenant compte seulement du développement des ressources. Ils m'ont élu parce qu'ils savaient que j'allais défendre les valeurs des Territoires du Nord-Ouest, et c'est ce que je ferai tous les jours à la Chambre. Je ne me préoccupe ni de l'avis des Albertains, ni de celui des Ontariens. Je suis ici pour représenter la population des Territoires du Nord-Ouest.

Nous avons hâte que le projet de loi soit renvoyé à un comité, mais ce dernier doit l'étudier de façon exhaustive. Le gouvernement conservateur se trompe s'il croit qu'il ne s'agit que d'une formalité.